

■ **Décision SGA-DEC-2024-n°568**

Conclusion d'un marché public relatif à l'avis de lancement de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

**Pôle développement urbain - Service urbanisme**

**Le maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R2122-8,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal,
- Vu l'offre remise par la société Les Echos Le Parisien pour l'avis de lancement de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme,

■ **Considérant :**

- Que cette offre correspond aux besoins de la Ville ;

■ **Décide :**

**Article 1 :** d'attribuer le marché public relatif à l'avis de lancement de la modification simplifiée à la société Les Echos Le Parisien (domiciliée 10 boulevard de Grenelle -75015 PARIS) ;

**Article 2 :** Le marché public est conclu pour un montant de 117,32 € H.T ;

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville ;

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal ;

**Article 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Ampliation de la présente décision sera faite au Trésorier Municipal.



A Creil, le 11/10/2024

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : le 28/10/2024